



Commune
de
Maussane les Alpilles

ARRÊTÉ

RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - 116 Avenue de la Vallée des Baux. Mise en place d'une benne par l'entreprise HUGO BTP.

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande présentée par l'entreprise HUGO BTP, visant à être autorisée à poser une benne à gravats, 116 AVENUE DE LA VALLEE DES BAUX, dans le cadre des travaux de construction de piscine autorisé par la DP 13058260003 à Madame Jane TROUNCE
- Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'entreprise HUGO BTP, dans le cadre des travaux de construction de piscine autorisé par la DP 13058260003 à Madame Jane TROUNCE, sera autorisée à entreposer une benne destinée à évacuer la terre, à proximité du chantier, pour une durée de 2 jours entre le 17 février et le 25 février 2026.

Article 2 : L'entreprise devra mettre en place la signalisation adaptée et indiquer le chantier de jour comme de nuit,

Elle devra remettre impérativement la chaussée en état,

Elle devra prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité publique,

Elle sera la seule responsable des dommages pouvant survenir à l'occasion du chantier,

Elle permettra l'accès des véhicules en dehors des heures de fonctionnement du chantier.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés, et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.

Article 4 : La Police Municipale et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise HUGO BTP
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de la Vallée des Baux,
- La Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.

Maussane les Alpilles le 16 février 2026

Pour le Maire, 

Le 1^{er} Adjoint
Marc FUSAT